



Protéger la nature : Agir sur les priorités du Québec en matière de conservation de la biodiversité et de changements climatiques

Mémoire déposé au ministère des Finances du Québec

dans le cadre des consultations pré budgétaires 2020-2021

13 février 2020

Ce mémoire fut préparé par Conservation de la Nature Québec et des organismes de conservation partenaires, soit Conservation de la nature Canada – région du Québec, Nature Action Québec, Corridor Appalachien et le Réseau de milieux naturels protégés, regroupant plus de 50 organismes de conservation actifs dans la province du Québec.

Nos réalisations permettent la protection de forêts et de milieux humides, de sources d'eau potable, d'espèces menacées et de milieux naturels rendant des services inestimables à tous les citoyens du Québec. Ces actions soutiennent les efforts du gouvernement du Québec dans l'atteinte de nombreux objectifs internationaux, tel que ceux d'Aichi relatif à la sauvegarde de la biodiversité (17%), de l'Accord de Paris sur les changements climatiques (du PECC en préparation au Québec), et de la Résolution 40-3 concernant la connectivité écologique et l'adaptation aux changements climatiques.

Les organismes de conservation du Québec réalisent leur mission en établissant des partenariats dans un esprit collaboratif et sans controverses. Nos actions apportent de nombreux résultats dont 70 000 hectares protégés en Outaouais, dans les Trames vertes et bleu de Montréal et de Québec, tout au long du Saint-Laurent, dans les Appalaches depuis l'Estrie jusqu'en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Plus de 250 espèces sauvages rares bénéficient des activités portées par les ONG de conservation, sur des milieux naturels situés à proximité de la population.

Sommaire de la recommandation budgétaire

Nous recommandons d'accroître les investissements en protection de la nature par la mise en place d'une mesure budgétaire de l'ordre **100 millions de dollars** du gouvernement du Québec, **applicable au cours des 5 prochaines années**, destinée à soutenir des initiatives de protection de milieux naturels, principalement dans le Québec méridional, qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de conservation de la biodiversité et de lutte aux changements climatiques.

1. Le double défi / solution de la biodiversité et des changements climatiques

Face aux défis actuels des changements climatiques et du déclin de la biodiversité, la mise en place de solutions consensuelles et durables s'avère nécessaire pour la nature et l'humain. La protection, la restauration et l'aménagement durable des milieux naturels se révèlent être des solutions reconnues et recommandées à l'échelle internationale, nationale, provinciale, jusqu'aux municipalités, aux communautés autochtones et aux propriétaires de milieux naturels, forestiers et agricoles. Ces solutions naturelles contribuent à l'atteinte des objectifs du Québec, à la fois en matière de protection d'espaces verts et protégés (17%) et de lutte aux changements climatiques. Protéger l'eau et les milieux naturels maintient notre qualité de vie tout en contribuant à la prospérité économique et à la vitalité des collectivités.

Tous les ordres de gouvernement, les organismes de la société civile et les citoyens du Québec peuvent mettre l'épaulé à la roue afin de protéger une plus grande superficie de territoires terrestres et aquatiques. Les gouvernements fédéral et provincial, les municipalités et les communautés autochtones se partagent les compétences et jouent un rôle primordial dans la conservation des terres publiques du nord du Québec. Dans le sud de la province, à prédominance de tenure privée, s'ajoute les Organismes de conservation, des OBNL (non gouvernemental) contribuant de façon importante à la conservation du territoire.

Les initiatives de la société civile complètent les actions des pouvoirs publics en matière de conservation des milieux naturels. Les organismes de conservation entretiennent des relations privilégiées avec les propriétaires et les collectivités locales, leur permettant de mettre en œuvre des activités de conservation exécutées de façon efficiente. Les communautés s'engagent dans la réalisation de projets de protection de la nature partout au Québec, soit un réseau de plus de 1 000 bénévoles impliqués activement et des centaines de professionnels employés dans le domaine de la conservation. Ces activités de conservation se définissent sommairement par la protection, la mise en valeur et la restauration des milieux naturels. Les mesures de protection de l'eau, de l'air, des espaces et des espèces génèrent à la fois des résultats et des bénéfices environnementaux, économiques, sociaux et culturels importants.

2. Bénéfices et retombées de la conservation de milieux naturels pour le Québec

Dans la vallée du Saint-Laurent, les Laurentides, les Appalaches et ailleurs au Québec, la conservation des milieux naturels offre des bénéfices inestimables pour la population québécoise, tels que l'approvisionnement en eau potable, l'atténuation des inondations et procure des espaces verts accessibles, où se pratique de nombreuses activités récréo-touristiques. En plus de maintenir et restaurer la biodiversité et d'offrir des lieux de pratique du plein air, les activités de conservation des milieux naturels se révèlent être la meilleure solution de captation et de stockage de GES, à très faible coût, tout en contribuant à la santé physique et mentale de l'être humain.

Le tableau ici-bas propose quelques exemples de bénéfices associés à la conservation des milieux naturels.

Bénéfices Nature / Espaces et Espèces	Bénéfices liés aux changements climatiques
Contribue à l'atteinte de 17% en aires protégées et autres mesures de conservation et assure la connectivité (Aichi).	Représente près de 30 % des efforts afin de maintenir le climat sous le seuil d'augmentation de 2 °C d'ici 2030 (GIEC 2019).
Protège et met en œuvre des actions de rétablissement de l'habitat d'espèces menacées	Stockage et captation du carbone ainsi que d'autres GES par les forêts et les milieux humides
Maintient la vocation forestière de corridors de connectivité et améliore la qualité de l'air	Réduit les émissions de GES liés à l'utilisation et à la conversion des terres
Améliore la qualité de l'eau et des milieux hydriques, approvisionnant les collectivités en eau potable	Soutient l'adaptation, le déplacement et la résilience des espèces face aux effets des CC
Améliore la santé physique et mentale par le rapprochement des gens avec la nature	Adapte les passages fauniques et hydriques pour la sécurité des usagers de la route.
Crée des emplois et diversifie l'économie dans les collectivités rurales et éloignées	Prévient et diminue les effets des catastrophes naturelles ex. inondation, chaleur, sécheresse.
Contribue à la qualité de vie des Québécois et crée des milieux de vie agréables, notamment en zone urbaine	Maintien les infrastructures vertes et implante des îlots de fraîcheurs

Quelques bénéfices et retombées économiques

- La nature rend gratuitement des services écologiques estimés à plus de 5 MM\$ par année par la CMM, CMQ et les grandes villes du Québec.
- Évitement des coûts liés aux inondations (2017 : 375M\$, 2019 : 600M\$)
- Retombées économiques de la conservation et des parcs au Québec : 400 M\$, (CCP 2011).
- Retombées économiques des activités Nature au Québec: 2,2 MM\$ (Chaire tourisme QC 2018).
- Chaque personne pratiquant le plein air dans une région dépense 67\$/Jour dans la zone périphérique (Sépaq 2018 : 8,1M d'usagers).
- Stimuler l'innovation et l'économie verte en utilisant la technologie au service de la nature : ADN environnemental, systèmes SIG, partage de données, télédétection, Lidar.
- Un cadre de vie 'nature' augmente l'attractivité des milieux de vie dans les municipalités, la santé des citoyens et contribue à la richesse foncière.

3. Recommandation d'investissement

Compte-tenu que les cibles du Québec en matière d'aires protégées et de mesures de conservation se situent à 17% d'ici la fin de l'année 2020, et que ce pourcentage, suivant les recommandations de l'UICN, augmentera vraisemblablement à 30 % d'ici 2030 au niveau international et pan canadien ;

Compte-tenu que le Québec méridional, soit la portion sud de la province composée à 90% de terres privées, accueille une biodiversité abondante, des espèces rares, des plans d'eau et des paysages indispensables au maintien de notre qualité de vie et de notre économie ;

Compte-tenu que le Québec méridional subit les plus grandes pressions engendrant la perte et la dégradation de milieux naturels et que seulement 6% de sa superficie y est actuellement protégée ;

Compte-tenu que la biodiversité continue de décliner de façon inquiétante en raison notamment de la fragmentation, de la perte d'habitats et des changements climatiques ;

Compte-tenu de la nécessaire implication des organismes non-gouvernementaux à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de protection du territoire et des habitats d'espèces menacées, notamment annoncés par ce gouvernement dans le cadre du projet de loi 46 et de la politique Faune ;

Compte-tenu des avantages directs associés à la protection des milieux naturels et des bénéfices publics complémentaires que la conservation peut apporter dans la lutte aux changements climatiques ;

Compte-tenu des besoins et de la volonté exprimés par toutes les parties prenantes de la société civile et des communautés autochtones en matière de conservation des milieux naturels ;

Compte-tenu que le gouvernement fédéral a mis en place des sommes importantes pour soutenir la conservation des milieux naturels, à raison de 500M\$ dans le Fonds pour la nature du Canada, et que ces sommes doivent être appariés à des montants au moins équivalents provenant de sources provinciales et privées ;

Compte-tenu que les organismes de conservation agissent comme vecteurs afin de rassembler des contributions financières fédérales, de fondations, philanthropiques, privées et de sources internationales afin de créer un effet de levier permettant de doubler les mises de fonds du gouvernement québécois ;

Compte-tenu que les Organismes de conservation du Québec et de multiples partenaires collaborent avec les paliers de gouvernements, ont élaboré un projet innovant et rassembleur, soit le Projet Héritage Naturel Québec, nécessitant un co-financement provincial afin de bénéficier d'apports fédéraux, philanthropique et privé ;

Nous recommandons d'accroître les investissements en protection de la nature par la mise en place d'une mesure budgétaire sous forme de transferts de l'ordre 100 millions de dollars du gouvernement du Québec, au cours des 5 prochaines années, afin de soutenir des initiatives de protection des milieux naturels, principalement dans le Québec méridional.

Notre recommandation d'investissement se décline plus spécifiquement dans 4 axes d'interventions visant à protéger et restaurer les habitats naturels du sud du Québec, les corridors écologiques et les zones à risque pour assurer la résilience des communautés faisant face aux effets des changements globaux.

1. **75 M\$ en Protection et processus de conservation :** Mettre en œuvre des actions concrètes afin de créer de nouvelles aires protégées et soutenir d'autres mesures de conservation efficaces pour protéger la nature au Québec. Identifier des corridors de connectivité et maintenir la vocation forestière entre les aires protégées par des outils et des mesures de conservation innovantes. Identifier et protéger des sites naturels et des paysages dans les secteurs prioritaires du sud du Québec. Participer aux initiatives de conservation autochtones dans un esprit de réconciliation. Élaborer des projets de conservation avec les instances municipales et les entités privées impliqués dans la mise en place de projets de territoires, tels que les paysages humanisés et les nouvelles catégories d'aires protégées. Appuyer le règlement des droits de tiers pour permettre l'établissement de zones de conservation en terres publiques.
2. **10M\$ pour l'intendance des milieux naturels protégés.** Mettre en valeur les milieux naturels protégés, notamment plus de 100 km linéaires sur le fleuve Saint-Laurent. Aménager des accès publics sécuritaires et adaptés aux conditions écologiques en place, afin de bonifier l'offre de 'Destinations nature'. Restaurer les milieux naturels dégradés permettant le rétablissement des espèces, d'accroître leur capacité de séquestration de carbone et de prévenir les effets des CC. Soutenir la réalisation de suivis écologiques et d'activités d'intendance dans le réseau de la conservation volontaire en milieu privé.
3. **5 M\$ pour la réalisation d'activités de science, de recherche et de planification.** Développer et mettre à jour les connaissances sur la biodiversité, les milieux hydriques et forestiers prioritaires. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de connectivité visant à maintenir ou à rétablir des milieux terrestres et aquatiques écologiquement reliés. Innover en utilisant la technologie au service de la nature, soit l'ADN environnemental, les systèmes SIG, la télédétection et le Lidar. Partager les données entre les partenaires en conservation, incluant les chercheurs, les gouvernements, les municipalités, les communautés autochtones et les ONG. Mettre en place 5 laboratoires naturels en partenariat avec les institutions d'enseignement. Participer aux planifications régionales en cours et cibler les milieux prioritaires identifiés par les spécialistes.
4. **10 M\$ pour renforcer les capacités d'actions des organismes de conservation.** Participer au développement de stratégies et aux mesures gouvernementales en vue de l'atteinte des prochains objectifs 2020-2030 en matière de conservation (25-30%). Développer les capacités de prise en charge des milieux naturels par la société civile. Soutenir les activités de réseautage et le mentorat, le partage des bonnes pratiques, le transfert de connaissances et la concertation entre les intervenants clés. Mettre en place une allocation financière afin de compenser les charges fiscales associées à la tenure privée de milieux naturels protégés par les ONG et convenir d'un mode d'indemnisation permanent avec le milieu municipal.

Le regroupement des programmations fédérales, provinciales et les contributions philanthropiques permettront de doubler les mises de fonds respectives. L'approche proposée dans le projet PHNQ permet également d'innover dans la gestion et l'administration de l'usage des fonds publics, soulageant l'État en matière de gestion des nombreuses initiatives, tout en assurant une reddition de compte complète et répondant aux exigences administratives.

4. Conclusion

À ce jour, CNQ et ses partenaires protègent plus de 70 000 hectares de milieux naturels dans le sud du Québec, où près de 9 québécois sur 10 résident et 6% de la superficie est protégée. Au cours des 5 prochaines années, nous souhaitons doubler la superficie de nos sites de conservation et valoriser ces sites protégés, par une programmation conjointe entre organismes, regroupée dans le Projet Héritage Naturel Québec (PHNQ). 17% est la cible internationale de superficies à protéger, à laquelle le Québec adhère. Nous proposons de mettre en œuvre des actions concrètes afin de créer de nouvelles aires protégées et soutenir d'autres mesures de conservation efficaces afin de maintenir et améliorer la biodiversité au Québec. Les organismes de conservation peuvent agir avec les deux paliers de gouvernement et les détenteurs de droits et titres privés, dans une approche collaborative avec les communautés locales, afin de soutenir l'identification et la mise en place du réseau des aires protégées au Québec.

Dans la vallée du Saint-Laurent, les Laurentides, les Appalaches et ailleurs au Québec, la conservation des milieux naturels offre des bénéfices inestimables pour la population québécoise, tels que l'approvisionnement en eau potable, la captation du CO², l'atténuation des inondations et procure des espaces verts accessibles, où se pratique de nombreuses activités récro-touristiques.

Les organismes de conservation travaillent de pair avec les équipes de rétablissement des espèces menacées et les planificateurs des aires protégées, afin de mettre en œuvre des actions de protection promulguées par les gouvernements, sur des sites prioritaires identifiés par les experts. Les 40 organismes de conservation impliqués dans le PHNQ forment un réseau d'intervenants et de professionnels expérimentés, adhérant aux approches entrepreneuriales axées sur les résultats, le partenariat avec les municipalités et le partage des connaissances. Notre cadre de travail se fait toujours de manière non-partisane, non-revendicatrice et visant l'atteinte d'objectifs mesurables en conservation.

Nous recommandons au gouvernement d'emboîter le pas en investissant davantage dans les solutions naturelles face aux défis des changements climatiques et de la dégradation de la biodiversité. Le Québec peut atteindre les cibles de conservation identifiées grâce à des partenariats offrant flexibilité, efficacité et résultats. L'eau, l'air et les milieux de vie que nous lègueront en héritage aux générations futures garantiront un avenir durable et prospère au Québec.

Annexe : Projet Héritage naturel Québec (PHNQ), 4 pages.



Pointe Verte, Gaspésie © Mike Dembeck



Îles du fleuve Saint-Laurent © Immophoto/Patrice Bériault

CONSERVATION
DE LA NATURE
QUÉBEC



Projet Héritage naturel Québec

Des actions concrètes pour protéger notre environnement

Une proposition d'investissement de 200 M \$ en conservation au Québec



Organismes à but non lucratif et de charité basés au Québec, Conservation de la nature Québec (CNQ) et ses partenaires s'unissent autour du Projet Héritage Naturel Québec (PHNQ 2019-2023). Ensemble, nous réaliserons des actions concrètes de protection de milieux naturels ayant une remarquable biodiversité, pour le bénéfice écologique et économique des citoyens d'aujourd'hui et de demain. Pour ce faire, nous misons sur la collaboration d'individus, de propriétaires fonciers, de municipalités, d'entreprises, de groupes de conservation, de communautés locales et de gouvernements.

Leadership Conservation de la nature Québec (CNQ)

Partenaires Corridor appalachien Nature-Action Québec Conservation de la nature Canada (CNC) Réseau de milieux naturels protégés

CNQ propose au gouvernement du Québec de mettre en place un partenariat financier

Investissement de CNQ et partenaires :
100 M \$ pendant 5 ans

Investissement du gouvernement du Québec :
100 M \$ pendant 5 ans



200 M \$ investis ensemble en conservation au Québec

Ce partenariat permettra l'appariement de fonds fédéraux qui, sans l'investissement du Québec, iront ailleurs au Canada.



Île de Grâce © Claude Duchaine



Activité de sensibilisation © Guillaume Simoneau

Le Fonds de la Nature du Canada de 500 M \$ est maintenant accessible; allons ensemble chercher 100 M \$ de ces fonds fédéraux, philanthropiques et privés pour le Québec.



Bromont © CNC



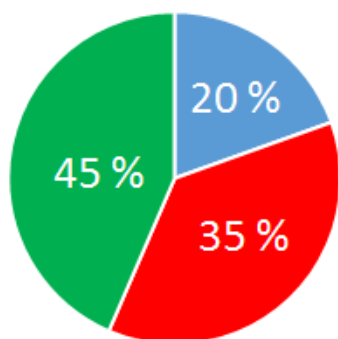
Hibou des marais © Mycateria Dreams



Recherche scientifique © CNC

INVESTIR DANS LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES SERVICES ÉCOLOGIQUES

Entre 2008 et 2018, les organismes de conservation privés ont attiré et investi **125 M \$** pour la protection et la mise en valeur de milieux naturels au Québec protégeant ainsi **plus de 30 000 hectares** dans le sud du Québec.



■ Provincial ■ Fédéral ■ Dons/Fondations/etc.



Montagnes Vertes © Guillaume Simoneau

Investir en conservation, c'est participer de façon tangible à **l'économie verte du Québec** et favoriser le **développement régional**



Investissements favorables à la croissance économique des régions et des municipalités

- ⇒ Réalisation de projets concrets à travers le sud du Québec
- ⇒ 50 organismes de conservation impliqués dans le PHNQ, qui forment un réseau d'intervenants et de professionnels expérimentés
- ⇒ Collaboration avec plus de 50 municipalités afin de conserver des sites situés à proximité de la population



Apport de fonds fédéraux, philanthropiques, privés et américains

- ⇒ L'investissement provincial garantira les montants fédéraux disponibles
- ⇒ Incitatif pour les dons philanthropiques majeurs
- ⇒ Mise en valeur de l'expertise de nombreux professionnels



Partenariats privés-publics

- ⇒ Attribution de fonds auprès d'autres organismes de conservation au Québec
- ⇒ Des partenariats qui créent des emplois et forment la relève



Séquestration du carbone par la protection de forêts et de milieux humides



Mise en commun de nos ressources

- ⇒ Recherche et acquisition des connaissances
- ⇒ Gestion à long terme de territoires protégés au Québec
- ⇒ Coordination d'un programme d'activités sur 5 ans avec nos partenaires

Des objectifs réalistes et mesurables pour le sud du Québec

- ⇒ Atteindre 17 % d'aires protégées grâce à des partenariats innovants qui soutiennent des projets concrets
- ⇒ Des retombées majeures pour la nature et pour tous les Québécois



À ce jour, CNQ et ses partenaires protègent plus de 55 000 hectares de milieux naturels

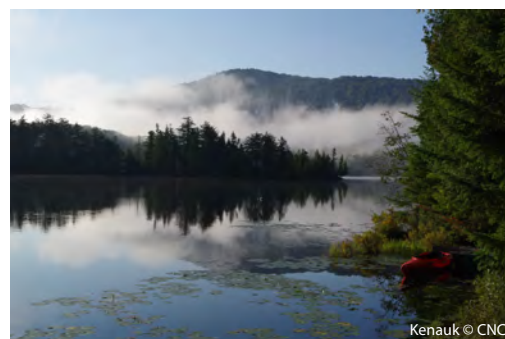
-  **50 000 hectares supplémentaires** contribuant au réseau des aires protégées dans le **sud du Québec**
-  **17% : Innover par des mesures de conservation mixtes** en complément des aires protégées, permettant le maintien de la vocation forestière de grands territoires, des partenariats conservation/agriculture, des territoires protégés sous gouvernance autochtone.
-  **50 îles, sites riverains et côtiers le long du Saint-Laurent** à protéger et mettre en valeur afin de garantir un accès public, de l'Outaouais jusqu'aux îles de la Madeleine
-  **270 espèces menacées ou vulnérables** au Québec, qui bénéficieront des **activités de protection, de recherche et de planification** de la conservation
-  **Sécurisation de services écologiques aux citoyens**
Approvisionnement en eau potable, tampons naturels contre les inondations, séquestration du carbone, lutte contre les îlots de chaleur
-  Établissement de **corridors de connectivité** entre les aires protégées

Le PHNQ travaillera de pair avec les équipes de rétablissement des espèces menacées et les planificateurs des aires protégées afin de mettre en oeuvre des actions de protection promulguées par les gouvernements, sur des sites prioritaires identifiés par les experts.



Notre cadre de travail se réalise toujours de manière non militante et visant l'atteinte d'objectifs mesurables en conservation.

Cicutaire de Victorin © Frédéric Coursol



Kenauk © CNC

Répondre aux stratégies et objectifs en matière de conservation des milieux naturels

Convention (Aichi) sur la diversité biologique : 17 % en aires protégées représentatives

Changements climatiques :
conserver la biodiversité, connecter les aires protégées et maintenir les services écologiques

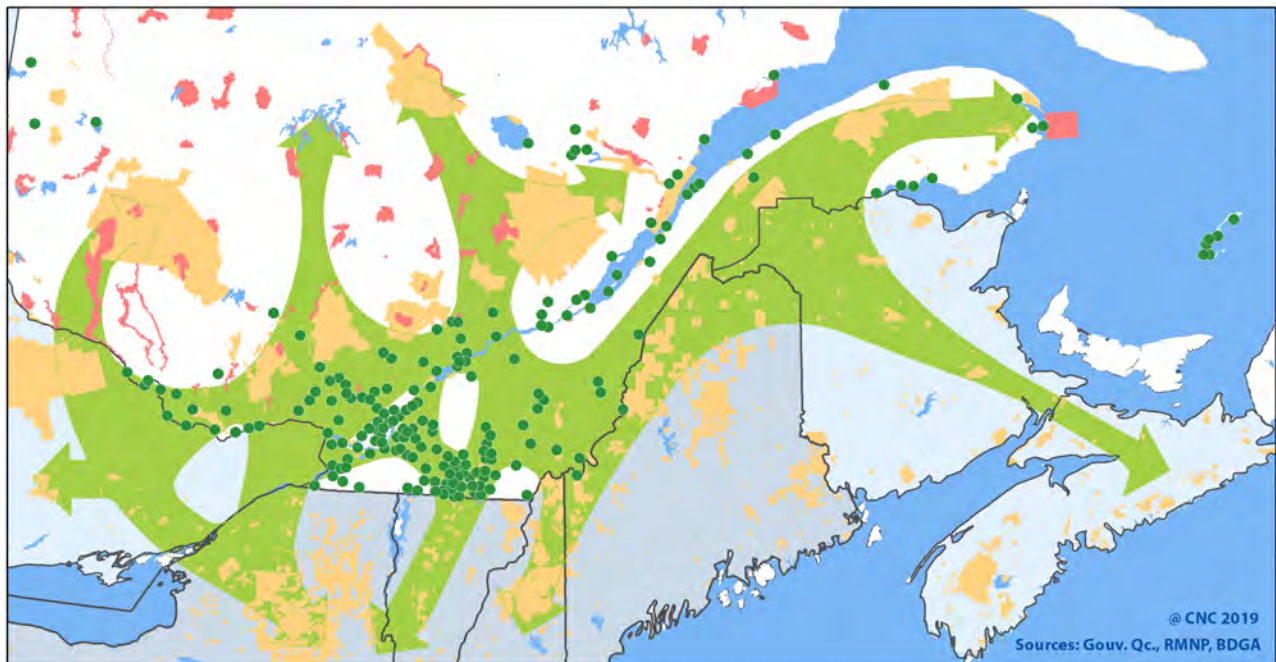
Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 : identifier, protéger et restaurer les habitats sensibles; protéger et rendre accessibles des milieux naturels riverains au fleuve

Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 : Protéger et restaurer les sources d'eau potable et les milieux sensibles

Bonifier l'offre de randonnée, **reconnecter les citoyens** à la nature et valoriser ses bienfaits sur la santé

Corridors de connectivité entre les aires protégées

- Aire protégée par CNQ et ses partenaires
- Aire protégée publique et réserve faunique
- Aire protégée publique projetée



2019-2023 (en M \$)

	Gouv du Québec	CNQ et partenaires (Fédéral et fondations)	Total
1. Protection et processus de conservation	75	75	150
2. Valorisation, aménagements et intendance	10	15	25
3. Science, recherche et planification de la conservation	5	5	10
4. Foncier municipal, réseau, concertations, partenariats, etc.	7	3	10
5. Coordination/gestion/administration*	3	2	5
	100	100	200

* 3 % : Frais associés à la coordination du PHNQ entre tous les intervenants gouvernementaux, municipaux et les ONG actifs en conservation au Québec.



Le regroupement des programmations fédérales, provinciales et les contributions philanthropiques permettent d'innover dans la gestion et l'administration de l'usage des fonds publics, soulagent l'État en matière de gestion des nombreuses initiatives, tout en assurant une reddition de compte complète et en répondant aux exigences administratives.



CNC est en tête depuis 8 ans quant à la judicieuse utilisation des contributions de ses donateurs

(source : magazine Money Sense)



CONSERVATION
DE LA NATURE
QUÉBEC

Joël Bonin
Directeur général
(514) 758-8811
joel.bonin@conservandelanature.ca



Hubert Pelletier
Directeur de la conservation au Québec
(418) 929-4296
hubert.pelletier@conservandelanature.ca